



Commission des dynamiques territoriales

2331 - Aménagement de l'espace rural

Proposition d'attribution de subventions au titre de l'aménagement de l'espace rural pour la réalisation des travaux connexes aux aménagements fonciers d'ALBE, DURNINGEN-KIENHEIM et OHLUNGEN

Rapport n° CP/2016/525

Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement pour la réalisation des travaux connexes (voirie agricole et forestière) aux aménagements fonciers agricoles et forestiers d'ALBE, DURNINGEN-KIENHEIM et OHLUNGEN.

En application des délibérations du Conseil Général du 21 octobre 2013 (délibération CG/2013/31), les taux de subvention des investissements réalisés dans le cadre des travaux connexes (voirie agricole et environnement) à l'aménagement foncier, s'appliquant pour les Communes de tous les cantons du Département (sauf pour les anciens cantons de Drulingen, La Petite Pierre, Saales, Sarre-Union, Schirmeck et Villé) sont fixés comme suit :

- les travaux connexes concernant la remise en état de culture, la voirie agricole et les travaux hydrauliques peuvent être subventionnés au taux de 60 % (montant plafonné) ;
- les travaux connexes concernant l'environnement peuvent être subventionnés au taux de 80 % (montant non plafonné).

Pour chaque opération d'aménagement foncier, le plafond du total des dépenses (hors T.V.A.) des travaux de voirie agricole et forestière est fixé par la formule :

Plafond = Part fixe de 25 000 € + 80 €/hectare aménagé + 3 200 €/ exploitation agricole et forestière professionnelle cultivant à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier.

Après avoir fait l'objet d'enquêtes publiques dans le cadre des aménagements fonciers agricoles et forestiers et conformément à l'article R. 123-10 du code rural et de la pêche maritime, les commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier d'ALBE, DURNINGEN-KIENHEIM et OHLUNGEN ont définitivement approuvé des programmes de travaux connexes de voirie agricole et forestière s'élevant respectivement, hors taxes, à 297 765,00 € pour l'opération d'ALBE, 296 201,12 € pour l'opération de DURNINGEN-KIENHEIM et 290 000,00 € pour l'opération d'OHLUNGEN.

Ces travaux consisteraient à réaliser des travaux de création et d'amélioration de la voirie agricole et forestière sur environ 42 kilomètres de chemins et pistes forestières à ALBE, 22 kilomètres de chemins agricoles à DURNINGEN, KIENHEIM, KLEINFRANKENHEIM et SCHNERSHEIM et 18 kilomètres de chemins agricoles à OHLUNGEN. Ces travaux connexes permettraient de créer et d'améliorer les réseaux de dessertes des nouveaux parcelles agricoles et forestiers élaborés dans les aménagements fonciers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département. Ils engendreront des gains de productivité pour les entreprises agricoles et forestières et permettront de mieux valoriser les productions agricoles et forestières (circuits betteraviers et céréalières, accès pour camions grumiers, valorisation du bois-énergie) s'agissant de leurs débouchés vers les industries agroalimentaires et les industries du bois.

Le coût total à la charge du Département s'élève à 589 932,67 € pour un montant total de travaux de 883 966,12 €. Les recettes dédiées à ces opérations (DGE : Dotation

Globale d'Équipement versée par l'État) recouvrent à hauteur d'environ 70 % ces dépenses d'investissement. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement, un montant de 615 000 € a été inscrit au budget primitif pour l'autorisation de programme «SUBESPRUR 2016/1».

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux Associations Foncières de DURNINGEN, KIENHEIM, KLEINFRANKENHEIM, SCHNERSHEIM et OHLUNGEN et aux Communes d'ALBE, DURNINGEN et KIENHEIM les aides listées dans le tableau annexé au rapport, pour un montant de 589 932,67 €, au titre de l'aménagement de l'espace rural. Ces subventions émanent à l'AP 2016/1 « SUBESPRUR »

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (<i>non engagé</i>) | Montant proposé |
|---------------------|--|-----------------|---|-----------------|
| SUBESPRUR 2016/1 | G 2016-2017 DGE Subventions Travaux Aménagement Espace Rural - Agriculture | 615 000 € | 592 344,58 € | 589 932,67 € |

Les commissions territoriales NORD, OUEST et SUD ont émis un avis favorable à cette proposition les 25 août et 1er septembre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 589 932,67 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération. Ces subventions ont été approuvées par les commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier d'ALBE, DURNINGEN-KIENHEIM et OHLUNGEN, conformément au Code rural et de la pêche maritime ;
- autorise son président à conclure puis à signer les conventions financières annexées à la présente délibération.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,



Frédéric BIERRY